

ACTIVITÉS DIVERSES

Nouvelles d'ici et de partout**Au Congo**

M. G. C. Senn, délégué du Comité international de la Croix-Rouge, a récemment visité la prison centrale de Stanleyville, chef-lieu de la province Orientale du Congo (ex-belge). Au total, 800 prisonniers s'y trouvaient au moment de la visite, parmi lesquels figuraient une centaine de gendarmes katangais capturés par l'Armée nationale congolaise. Il y avait en outre une trentaine de détenus politiques congolais, les autres étant des prisonniers de droit commun. M. Senn a bénéficié, à cette occasion, de larges facilités de la part des autorités locales, et notamment du général Lundula, commandant des forces congolaises stationnées dans la province Orientale. Il a reçu la liste nominative des détenus katangais et l'a transmise aux autorités militaires d'Elisabethville, qui, à leur tour, ont informé les familles. Il attend les réponses de ces familles pour les transmettre aux prisonniers.

A la suite de cette visite, le délégué du CICR a entrepris des démarches auprès du gouvernement central congolais, à Léopoldville, en vue de libérer et de rapatrier les prisonniers militaires katangais. Il a envisagé la possibilité d'organiser un échange de ces derniers contre des prisonniers congolais détenus au Katanga. Peu après, M. Senn s'est à nouveau rendu à Elisabethville où il a examiné, avec les autorités katangaises, diverses questions humanitaires. Il a assisté à la clôture du camp qui abritait plusieurs milliers de réfugiés Balubas. Ceux-ci ont été rapatriés au Kasai par les soins de l'ONU.

COMITÉ INTERNATIONAL

Le délégué a aussi visité la prison de Matadi, port sur le cours inférieur du Congo, dans la région de Léopoldville, où, parmi les détenus, figuraient quelques réfugiés angolais dont la situation a particulièrement retenu son attention. Il s'est entretenu librement avec eux.

Le cas d'un avion de la Croix-Rouge mitraillé du sol

La récente nouvelle du mitraillage, par les forces congolaises, d'un avion portant le signe de la croix rouge a causé quelque émotion dans l'opinion internationale. Il s'agissait d'un appareil volant pour le compte de la Croix-Rouge du Katanga, mais, comme le CICR avait participé à l'organisation de ces vols, il convient de préciser les conditions dans lesquelles l'incident s'est produit.

En avril de cette année, la Croix-Rouge du Katanga demanda à M. G. C. Senn, délégué du CICR au Congo, de l'aider à organiser un service de secours aériens en faveur de réfugiés originaires du Nord-Katanga. Des pluies extrêmement abondantes avaient en effet rendu les transports par terre très difficiles ou impossibles. Mais comme ces avions devaient survoler des régions non occupées par les forces katangaises, il était nécessaire d'obtenir l'accord des Nations Unies. M. Senn participa donc à la conclusion d'un accord avec les représentants de l'ONU, en vertu duquel ces avions serviraient exclusivement à des secours humanitaires.

Effectivement, pendant deux mois, cet arrangement resta en vigueur à la satisfaction de tous. L'attaque de l'avion de la Croix-Rouge par des forces congolaises dans la région de Kabalo, le 2 août, semble avoir été un incident sans beaucoup de gravité. En effet, le temps était couvert ce jour-là et il est fort probable que l'on ne pouvait apercevoir du sol l'emblème protecteur.

En faveur des disparus en Algérie

Le Comité international, dont la tâche spécifique consiste à secourir les victimes des conflits internationaux et civils, a réduit son activité en Algérie depuis la proclamation de l'indépendance. A l'heure actuelle, les actions de secours menées sous le signe de la Croix-Rouge sont en grande partie exécutées par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, fédération de toutes les Sociétés nationales, qui est un organisme voué aux activités du temps de paix.

Cependant le CICR poursuit sa tâche en Algérie dans les domaines où sa fonction d'intermédiaire neutre est requise. C'est

ainsi qu'il s'occupe du cas des personnes disparues, en majorité d'origine européenne. Depuis le cessez-le-feu, il a été saisi de plus d'un millier de cas semblables, pour lesquels ses représentants ont accompli de nombreuses démarches. C'est ainsi que M. Roger Vust, délégué permanent à Alger, a rencontré M. Abderrahman Farès, président de l'Exécutif provisoire, alors que M. Jacques de Heller, délégué, s'entretenait avec M. Ben Bella, président du Bureau politique. Les deux délégués ont obtenu quelques assurances de leurs interlocuteurs, mais, jusqu'à maintenant, quelques personnes seulement ont été retrouvées et libérées.

Le CICR, d'autre part, a continué, dans une mesure limitée, son activité de secours matériels, qui s'est exercée principalement à Alger et à Oran, en faveur des enfants sous-alimentés. Depuis le début de juillet, il a fait transporter à Alger 30 tonnes de lait entier en poudre et 17½ tonnes de lait semi-écrémé en poudre, et à Oran 10 tonnes de lait entier, 2½ tonnes de lait semi-écrémé, 2 tonnes de sucre et 3 tonnes de fromage. Leur valeur dépasse 270.000 francs suisses.

Le CICR et l'affaire kurde

Des informations ont été fournies au Comité international de la Croix-Rouge sur le sort de 17 membres des forces irakiennes capturés par les rebelles kurdes. Il s'agit en majorité d'officiers, qui ont rempli des « cartes de capture ». Ces documents ont été transmis au CICR qui, à son tour, les a fait remettre aux autorités de Bagdad par l'intermédiaire du Croissant-Rouge de l'Irak. A cette occasion, le CICR a exprimé le vœu d'obtenir des renseignements analogues sur le sort de prisonniers et internés d'origine kurde qui pourraient se trouver aux mains du gouvernement irakien.

Libération de détenus au Laos

Le délégué du Comité international de la Croix-Rouge, M. Jacques Ruff, a assisté à la libération de prisonniers (cinq Américains et un Philippin) détenus par le Pathet Lao. Le CICR s'était précédemment occupé du sort de ces prisonniers. En novembre 1961, son délégué général en Extrême-Orient, M. André Durand, avait visité dans la Plaine des Jarres, quatre des prisonniers américains et avait fait des démarches en faveur du cinquième, qui était blessé ; à ces cinq prisonniers, il avait fait parvenir des nouvelles familiales ainsi que des colis de secours.

COMITÉ INTERNATIONAL

L'Agence centrale de recherches, au siège du CICR à Genève, est toujours saisie de demandes concernant d'autres ressortissants étrangers disparus au Laos et au sujet desquels elle s'efforce d'obtenir des nouvelles. Ces démarches se poursuivent depuis la signature des récents accords sur le Laos.

D'autre part, M. Ruff a assisté à la libération, à Vientiane, de six prisonniers de nationalité vietnamienne. Quatre de ceux-ci ont choisi de se rendre en République démocratique du Vietnam. Ajoutons qu'à fin juillet, le représentant du CICR a renouvelé la visite du camp des prisonniers laotiens internés à Savannakhet. Il leur a distribué des médicaments.

Pour des ressortissants néerlandais en Indonésie

La Croix-Rouge indonésienne vient de procéder à une troisième distribution de pensions et allocations versées par le gouvernement des Pays-Bas à des ressortissants néerlandais demeurés dans l'archipel. Le CICR a servi d'intermédiaire pour transmettre à Djakarta ces fonds, que lui a versés le gouvernement des Pays-Bas. Le montant de cette troisième distribution a été d'environ 100.000 dollars.

Le CICR et l'assistance aux blessés à Berlin

A la suite des incidents survenus à Berlin et dans sa banlieue, un délégué du Comité international de la Croix-Rouge, M. H. G. Beckh, a mené pendant plusieurs jours des pourparlers avec des personnalités de l'Est et de l'Ouest. Il s'est notamment entretenu avec le Dr Werner Ludwig, président de la Croix-Rouge allemande dans la République démocratique allemande, et avec le Dr Dietrich Blos, président de la section de Berlin de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne.

Au cours de ses démarches en vue de contribuer à résoudre les problèmes humanitaires découlant de ces événements, le CICR a pu s'informer auprès des deux parties des mesures qu'elles ont décidées pour secourir les blessés. Après avoir pris connaissance de leur point de vue à ce sujet ¹, il a constaté avec satisfaction que chaque partie reconnaît l'obligation d'apporter aux blessés une assistance immédiate sur son propre territoire, étant entendu que cette assistance ne devra pas être entravée par l'autre partie.

¹ En ce qui concerne l'état des faits qui a suscité des divergences de la part des deux parties, celles-ci ont gardé naturellement toute liberté pour faire leur propre communication à la presse.

Le CICR salue les déclarations faites par les deux parties qui ont ainsi confirmé leur intention de se conformer à la lettre et à l'esprit des Conventions de Genève dont elles sont signataires.

Le CICR souhaite que ces déclarations faites par les autorités responsables créeront des conditions permettant d'apporter en cas d'incidents les premiers secours aux blessés.

Une telle garantie favorisera sans doute la détente et correspond au vœu de la Croix-Rouge internationale de contribuer à l'apaisement et à la compréhension mutuelle.

Conférence sur le droit international

Invité à participer à la 50^{me} Conférence de l'International Law Association (Association du droit international), qui s'est récemment tenue à Bruxelles, le Comité international s'y est fait représenter par M. J.-P. Schoenholzer, membre du Service juridique. L'International Law Association est un organisme non gouvernemental groupant des juristes de la plupart des Etats du monde. Elle a été fondée en 1873 à Bruxelles.

Le représentant du CICR a d'abord assisté aux travaux de la Commission du droit international médical, qui a étudié les moyens de renforcer la protection des membres des professions médicales et para-médicales, ainsi que de leurs bâtiments et de leurs installations, notamment en cas de conflits non internationaux. Il a participé ensuite aux travaux de la Commission de la Charte des Nations Unies, dont la tâche était d'examiner les problèmes posés par l'usage des armes interdites et par la légitime défense. Certains avaient émis l'opinion qu'un pays injustement attaqué pouvait se défendre par tous les moyens et n'était pas nécessairement tenu d'appliquer le droit de la guerre, notamment les Conventions de Genève. M. Schoenholzer a défendu, avec succès la thèse selon laquelle un Etat, même victime d'une agression injustifiée, doit appliquer les Conventions de Genève dans tous les types de conflit.

Les hôtes du CICR

De la mi-juillet à la seconde semaine d'août, le CICR a reçu à son siège plusieurs personnalités, notamment : M. Ashley Strong, ancien président du Service des premiers secours de la Section de Northern Otsego de la Croix-Rouge américaine ; le Dr Malméjac, délégué général adjoint de la Croix-Rouge française en Algérie ; M^{me} Luisa Alvarez, présidente de l'Association des infirmières des Philippines ; M^{me} Lamine Gueye, vice-présidente du comité pro-

COMITÉ INTERNATIONAL

visoire de la Croix-Rouge sénégalaise, accompagnée de M. A. N'Diaye, premier secrétaire à l'ambassade du Sénégal à Berne ; M. José A. Egas, secrétaire général de la Croix-Rouge de la Jeunesse de l'Equateur ; M^{lle} Henriette Lung, ancienne présidente du Comité d'Alger de la Croix-Rouge française ; M. Nuri Omran, directeur administratif du Croissant-Rouge de l'Irak ; M. Robert Patin, conseiller technique de la Croix-Rouge voltaïque (en formation).

D'autre part, durant la même période, le CICR a accueilli de nombreux groupes de visiteurs parmi lesquels citons : des étudiants de la République du Vietnam, introduits par la Fondation « Pro Helvetia » ; des membres de l'europäische Aktionsgemeinschaft, de Bonn ; des membres de l'YMCA venus de New York et de Sacramento (Californie) ; des universitaires et des étudiants de Nimègue (Pays-Bas) ; des pasteurs de l'Eglise méthodiste américaine ; un groupe de diplomates africains fréquentant le cours organisé par l'Organisation des Nations Unies ; des participants aux cours de la « Geneva Summer School of Democratic Studies » ; des élèves de l'Ecole Benedict de Neuchâtel.